



Fiche de sécurité du 14/09/2010

Fiche de sécurité. Page 1 de 3

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commercial: APARADRAPS ANTI MOSTIQUES

Code commercial: 411 00 17630-4445

Type de produit et emploi: sparadraps adhésifs à la citronnelle pour la protection contre les insectes

Fournisseur:

MECCANOCAR ITALIA S.R.L. - Via S. Francesco, 22 - C.P. 56033 CAPANNOLI (PI) Italy

Tel. +39 0587 609433 - Fax +39 0587 607145 – e-mail: mec@meccanocar.it

Numero de telephone de la societe et/ou d'un organisme officiel de consultation pour appels urgents:

MECCANOCAR ITALIA S.R.L. - Tel. +39 0587 609433 - Fax +39 0587 607145 – e-mail:

mec@meccanocar.it

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

moreno.meini@meccanocar.it

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Suivre les instructions reportées à l'intérieur de l'emballage. Eviter toute utilisation en-dehors de ces indications. Conserver hors de la portée des enfants.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS

Substances contenues dangereuses pour la santé aux termes de la directive 67/548/CEE et adaptations successives ou pour lesquelles il existe des limites d'exposition reconnues: aucune.

INCI: Ingrédients actifs

2-undecanone – CAS n° 112-12-9 – EINECS 203-937-5. Les ingrédients actifs notifiés sont décrits dans l'art. 16(2) de la Directive Européenne 98/8/EC concernant les produits biologiques.

Chaque sparadraps contient 60 mg de microcapsules de 2-undecanone.

Formulation complète des microcapsules

2-undecanone: CAS n° 112-12-9/EINECS 203-937-5 – 84%

Gélatine animale: CAS n° 9000-70-8/EINECS 232-554-6 – 12%

Syloid: CAS n° 7631-86-9/EINECS 231-545-4 – 2%

Eau: CAS n° 7732-18-5/EINECS 231-791-2 – 2%

4. MESURES DE PREMIER SECOURS

Informations générales:

En cas de nécessité, montrer cette fiche de sécurité au médecin.

Inhalation:

Inoffensif

Contact avec la peau:

Inoffensif

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec de l'eau pendant au moins 10 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un spécialiste.

Ingestion:

Rincer la bouche avec de l'eau. N'induire en aucun cas le vœissement. Effectuer immédiatement une visite médicale en cas de blocage intestinal.

5. MESURES ANTI-INCENDIE

Extincteurs conseillés:

CO₂, Mousse, Poudres chimiques selon les matériaux impliqués dans l'incendie.

Extincteurs interdits:

Aucun en particulier.

6. INTERVENTIONS EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

Précautions personnelles:

Ne pas avaler
Précautions environnementales:
Aucune
Méthodes de nettoyage:
Aucune

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions de manipulation:
Aucune

Stockage:
Stocker dans un lieu frais et bien aéré. Eviter les températures supérieures à 40°C.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Mesures de précaution:
Non nécessaires
Protection des mains:
Non nécessaire
Protection des yeux:
Non nécessaire
Limites d'exposition des substances contenues:

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect: Pansement adhésif
Couleur: Diverses
Odeur: Caractéristique
Point d'ébullition: N.A.
Point d'éclair: Non inflammable
Pression de vapeur: N.A.
Densité à 20° C:
Hydrosolubilité: NON
pH:
Viscosité à 20° C:

10. STABILITE ET REACTIVITE

Réactions dangereuses: Aucune. Le produit est stable en conditions normales.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë:
Informations reportées dans la bibliographie concernant l'ingrédient actif 2-undecanone.
Effets locaux:
Non irritant
Effets spécifiques:
Données non disponibles
Autres informations:
Aucune

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Le composé n'est pas soluble.
Aucun potentiel de bio-accumulation n'est prévu pour le produit.

13. CONSIDERATIONS SUR L'ELIMINATION DU PRODUIT

Respecter les dispositions locales et nationales en vigueur.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Routier (ADR):
Numéro ONU:

15. INFORMATIONS SUR LA REGLEMENTATION

Directive du Conseil 67/548/CEE (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses) et amendements successifs. Directive du Conseil 1999/45/CE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses) et amendements successifs. Directive de la Commission 98/24/CE (Protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques). Directive de la Commission 2000/39/CE (Valeurs limites d'exposition professionnelle). Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).

Symboles:
Phrases R:
Phrases S:

16. AUTRES INFORMATIONS

Les présentes informations se basent sur les connaissances que nous possédons à la date reportée ci-avant. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas une garantie de qualités spécifiques. L'utilisateur est tenu de vérifier l'adéquation et l'intégralité de ces informations selon l'usage spécifique qu'il entend faire du produit.
Cette fiche annule et substitue toute édition précédente.